

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale
Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement :
	in a emegishement.
District Street, and purchased	
Réalisation d'un immeuble de burgaux po	1. Intitulé du projet uf de 17 727 m² sdp - Quartier Hautepierre - Strasbourg
nedisation a diffinite able de baleadx fie	di de 17 727 III- sup - Quartier Hautepierre - Strasbourg
2 Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	o (ou des) maine(s) a ouvrage ou du (ou des) perillorindire(s)
Nom	Prénom
The state of the s	rienon)
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	CNC MINICH MANORINED DIFATTREDDICE
	SNC VINCI IMMOBILIER D'ENTREPRISE
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	PASCAL VERON - Directeur Régional
RCS / SIRET 4 2 8 1 1 5 7	5 2 0 0 0 4 3 Forme juridique SNC
RC3/SIRE1 4 2 0 1 1 3 7	5 2 0 0 0 4 3 Forme juridique SNC
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie
Catégorie 39	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
sous-catégorie a)	Construction d'un immeuble de bureaux qui crée une surface de plancher au sens de l'article R111-22 du code de l'urbanisme de 17727 m².
sous categorie a)	rafficie KTTT-22 du code de l'urbanisme de 17727 m².
	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	
	reau de 17727 m² et d'un parc de stationnement de 89 places au niveau -1 en
infrastructure.	oud do 17727 m et d'un parc de stationnement de 67 places au niveau - 1 en

4.2 Objectifs du projet

Le projet développe des bureaux neufs dans le quartier Hautepierre de Strasbourg en lieu et place de l'ancienne concession Peugeot. Il participe à la rénovation du quartier en s'implantant à la place d'une ancienne concession Peugeot. Le projet propose la construction d'un bâtiment emblématique, à taille humaine, le long de l'autoroute A351 et se raccordant au quartier le long de l'avenue Pierre Corneille.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction ont une durée prévisionnelles de 22 mois (+3 mois de préparation). Ils commenceront après l'obtention des autorisations administratives en vue d'une livraison fin 2023.

Ces travaux auront pour objet la construction d'un immeuble de bureaux neufs d'une hauteur R+4, implanté sur un terrain situé entre l'autoroute A351 et l'avenue Pierre Corneille.

Un niveau d'infrastructure accueille 89 places de stationnement, un local vélo et ses vestiaires, des archives et des locaux techniques.

La structure porteuse est en béton. La façade est en béton brut avec des brises soleils fixes.

Les toitures terrasses sont végétalisées conformément au PLU de la ville de Strasbourg.

Le RDC bas comprend le restaurant d'entreprise et des plateaux de bureaux.

Le RDC haut comprend des zones d'accueil et des plateaux de bureaux.

Les niveaux R+1 à R+4 sont dédiés à des espaces de bureaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment est conçu pour accueillir jusqu'à 1000 personnes.

Il sera conforme à la réglementation thermique RT 2012 -40%.

L'enjeu principal de la conception réside dans le bien-être des occupants en leur proposant des espaces de qualité (intérieur et extérieur).

	on - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)
	17727 m²
	89 places
	18 mètres 4248 m²
	10726 m ²
Coordonnées géographiques ¹	Long. 48 ° 35 '22 "5. N Lat. 07 ° 42 ' 04 "8 E
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	Long°'"_ Lat°'"
Joignez à votre demande les anne	exes n° 2 à 6
nsion d'une installation ou d'un ouvrage ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'u ent les e projet et	a evictorit ? Oui Non V
	Coordonnées géographiques¹ Pour les catégorles 5° a), 6° a), b, et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remptir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Arrêté préfectoral portant approbation du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim Arrêté portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le départment du Bas-Rhin.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

	_	1	1000
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRI approuvé le 20/04/18
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oul Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire |X|en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la Xbiodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il |X|susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Commune classée en zone 3 pour la prise en compte de la sismicité
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Le projet s'inscrit dans la valorisation d'une parcelle du quartier Hautepierre.
approuves	nces du projet identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
				*
	nces du projet identifié			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	on our accent	GZ IGSC	40CIS .	

ΠÉ	.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effo égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joind ne annexe traitant de ces éléments) :	ets dre
-	7. Auto évaluation (acultatif)	
A	7. Auto-évaluation (facultatif) au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	on
No co	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. otre projet vient dynamiser un quartier en plein renouveau dans le cadre du plan renouveau urbain 2015/2025 mené par les ollectivités publiques. L'immeuble est facilement accessible par les transport en commun avec un arrêt de tram à moins de 1 pêtres. Il dispose d'une dessert privilégiée par l'autoroute A351 depuis le centre de la ville de Strasbourg. Il répond à de fortes	00
	ontraintes environnementales (RT2012-40%).	5
	est conforme aux règles d'urbanisme du quartier. ous estimons qu'une évaluation environnementale du projet n'est pas nécessaire.	
140	ous estiments qu'une ovulueure remainement est par j	
	8. Annexes	
ε	8.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	non publié ;	M
2	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	\boxtimes
3	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
3	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
3 4	d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	\boxtimes

9. Engagement et :	signature
nonneur l'exactitude des renseignements ci-dessu	us 🗙
STRASBOURG	10. 04 you 2020
STRASBOURG	1e. 04 Jou 2020

